

# **LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES**

## **Commune de La Voivre**

Le public est informé que, par arrêté en date du 24 septembre 2018, le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale de la Commune de La Voivre.

Cette enquête publique aura lieu du 06 novembre 2018 à compter de 17h00 au 11 décembre 2018 jusqu'à 19h00 à la Mairie de La Voivre.

Le dossier d'enquête pourra être consulté durant cette période et chacun pourra consigner ses observations soit sur le registre prévu à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges – 10 rue des Quatre Frères Mougeotte à Saint-Dié-des-Vosges ou par voie dématérialisée à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/925> ou via le site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

M. Pascal ANDRÉ est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il recevra le public à la Mairie de la Voivre – 34 route de Béchamp :

- mardi 06 novembre 2018 de 17h00 à 19h00
- samedi 24 novembre 2018 de 09h00 à 11h00
- mardi 11 décembre 2018 de 17h00 à 19h00

Les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public au Service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et sur le site de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.